

DÉLIBÉRATION N° CB 09.06 DU 3 DÉCEMBRE 2009

Relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du Comité de bassin du 29 octobre 2009

Le Comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du Comité de bassin du 29 octobre 2009 sous réserve des modifications annexées.

Le Secrétaire
Directeur général de l'Agence



Guy ERADIN

Le Président
du Comité de bassin



André SANTINI

Annexe à la délibération n° CB 09.06 du 3 décembre 2009

Page 18, 5^{ème} alinéa. Ce paragraphe est remplacé par :

"Vous comprendrez que lorsqu'après avoir demandé à tous les consommateurs de réduire leur consommation d'eau, en raison de l'importance de l'eau et des changements climatiques, les consommateurs ne comprennent pas que suite à ces efforts de réduction de consommation d'eau le "résultat des courses", est une augmentation de la redevance : financièrement ils n'ont aucune réponse positive à leurs efforts".